

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE

assemblia

Plaine
Limagne

COMMUNAUTE COMMUNES

ZAC DU JULLIAT EST

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLAINE LIMAGNE

Commune d'Aigueperse



Compte Rendu Annuel à la Collectivité

sur comptes arrêtés au 31 décembre 2021

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	3
1 Objectifs.....	4
2 Programme	5
3 Données administratives et physiques.....	6
4 Plan de composition	8
NOTE DE CONJONCTURE	9
1 État d'avancement de l'opération au 31 décembre 2021.....	10
1.1 Généralité	10
1.2 État d'avancement financier au 31 décembre 2021	13
2 Perspectives et projections	15
2.1 Sur les exercices 2022/2023	15
2.2 Bilan financier prévisionnel en fin d'opération	15
2.2.1 Bilan actualisé au 31/12/2021	15
2.2.2 Synthèse et répartition des postes.....	16
3 Points de vigilance	18
3.1 Des objectifs de commercialisation à confirmer	18
3.2 Les subventions	20
PLAN DE TRÉSORERIE & TABLEAU DÉTAIL.....	21
ANNEXES.....	24
1 Fiscalité applicable.....	25
2 État des participations perçues de la collectivité.....	25
3 Etat des subventions perçues par l'opération.....	25
4 État des acquisitions.....	26
5 Etat des cessions.....	26
6 Modalités de financement	26

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION



1 Objectifs

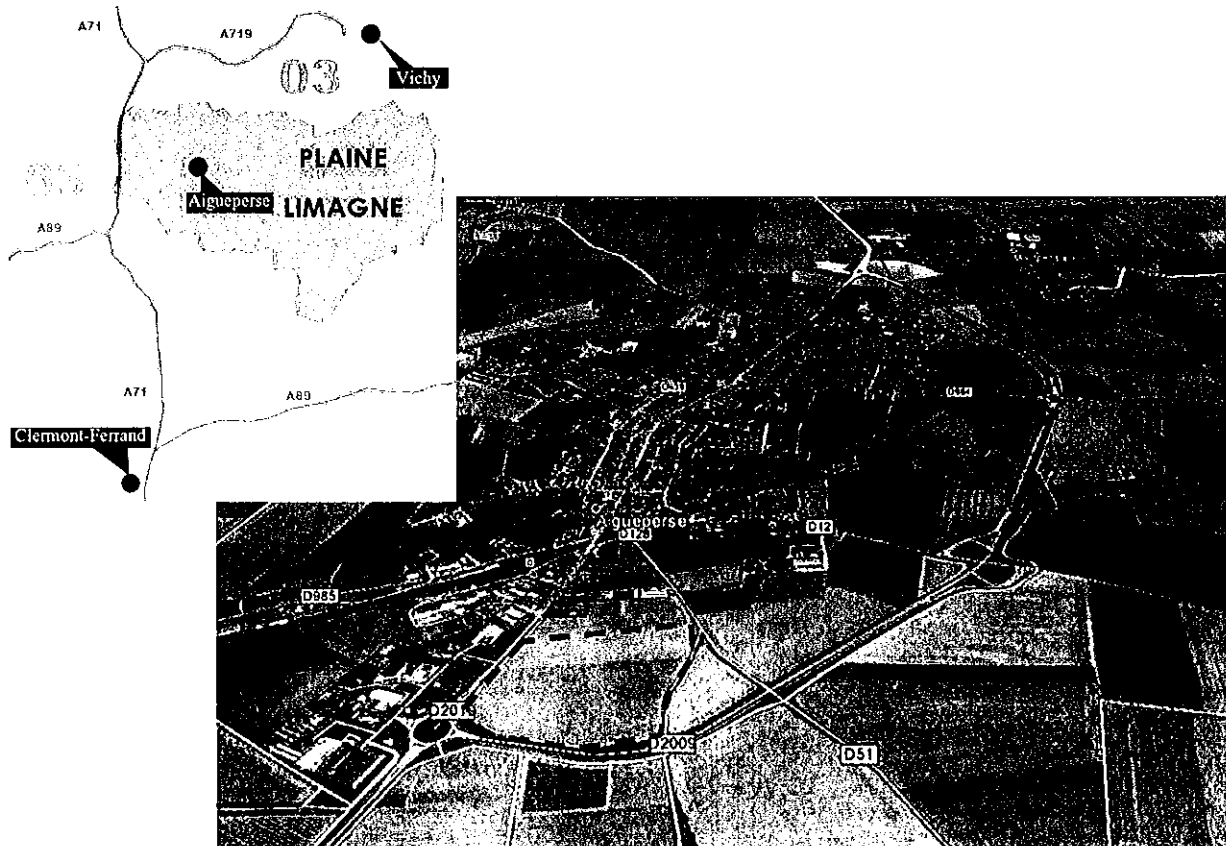
La Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL) souhaite offrir un cadre de vie préservé et un dynamisme économique à son territoire. C'est dans ce cadre qu'elle a créé la zone d'activités économiques de Julliat Est, située à AIGUEPERSE (63), dans un secteur qui s'inscrit en continuité de l'activité existante.

Par délibération en date du 13 décembre 2016, la Collectivité a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne – devenue Assemblia en 2020 suite à la fusion avec Logidôme - comme aménageur-concessionnaire de la ZAC du JUILLIAT Est. La durée du contrat court jusqu'au 21 décembre 2028.

Le projet d'aménagement du site de Julliat Est répond à plusieurs objectifs :

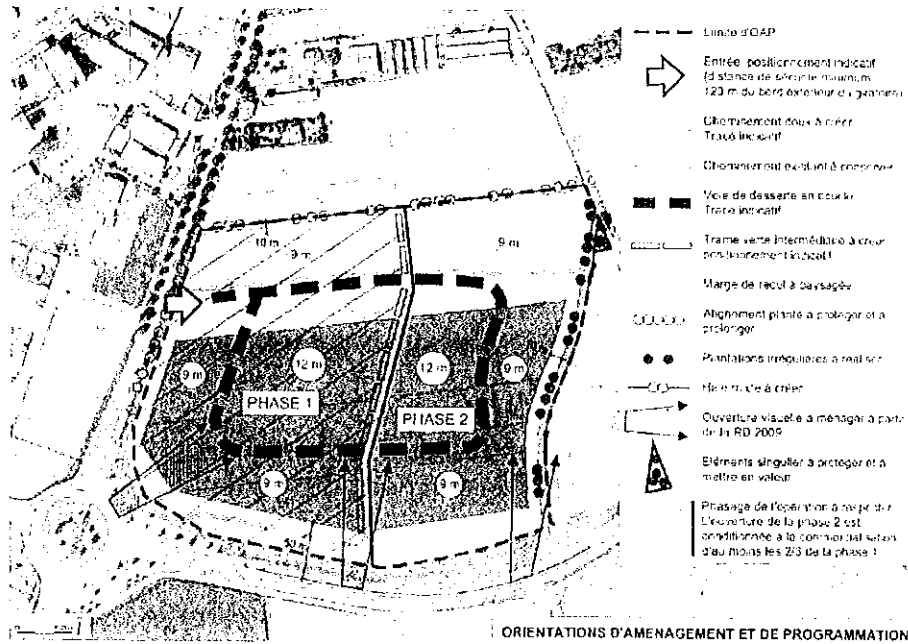
- **Objectif 1 : permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes sur le territoire de la CCPL.**
- **Objectif 2 : renforcer l'attractivité du territoire.**
- **Objectif 3 : concevoir, réaliser selon la charte régionale de développement durable des zones d'activités.**

Plan de Situation :

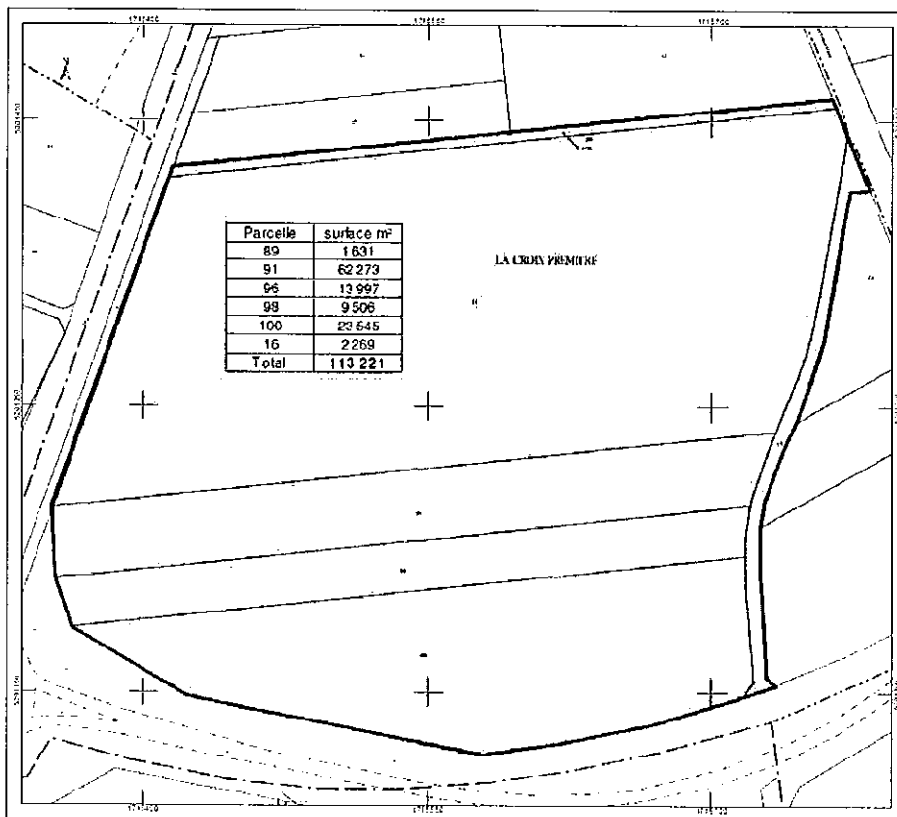


2 Programme

Le plan d'aménagement de la zone reprend les grands principes définis dans les dossiers réglementaires de la ZAC :



Plan du périmètre :



3 Données administratives et physiques

Compte Rendu Annuel à la Collectivité Comptes Arrêtés au 31 décembre 2021

- Présenté en 2022 -

(Art L. 300-5 du Code de l'Urbanisme - Art L. 1523-2 et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)



OP N° 0479 - Z.A.C. de JULLIAT EST
 Commune d'Aigueperse

Communauté de Communes Plaine Limagne

Responsable Projet - Patrick EUZET

Nature de la convention : Concession d'Aménagement

	Délibération					
	Séance	Dépôt Préf.	Signature	Dépôt Préf.	Notification	Expiration
Convention	13-déc.-16	15-déc.-16	20-déc.-16	15-déc.-16	21-déc.-16	21-déc.-28
Avenant N°1 - Changement dénomination concédant	-	-	23-févr.-17	14-mars-17	16-mars-17	
Convention de versement d'avance						

Fin de validité de la convention : 21 décembre 2028

Procédures administratives :

Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)

Délibération Collectivité	
Séance	Dépôt Préf.
07-avr.-15	09-avr.-15
27-juin-17	

Dossier de Création de la Z.A.C.

Dossier de Réalisation de la Z.A.C.

Information à la collectivité :

Examen par l'assemblée délibérante du précédent CRAC

13-juil.-21

Financement de l'opération :

AVANCES REMBOURSABLES

Montant conventionnel des avances de trésorerie

0 €

Montant de la nouvelle avance de trésorerie à approuver par la collectivité

0 €

(En cumulé)

PARTICIPATIONS

Montant conventionnel des participations initiales

1 400 000 €

Montant conventionnel des participations au titre du dernier CRAC approuvé

1 400 000 €

(en cumulé)

Montant de la nouvelle participation à approuver par la collectivité

1 400 000 €

(en cumulé)

EMPRUNTS

Montant des emprunts garantis par la collectivité (capital d'origine)

500 000 €

Montant des emprunts garantis par la collectivité (capital restant dû)

285 714 €

Montant des nouveaux emprunts à garantir par la collectivité

0 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

OP N° 0479 - Z.A ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE

Communauté de Communes Plaine Limagne

Rappel des données physiques de l'opération

Surface totale de l'opération (en m²)

110 952 m²

Acquisitions

	acquise	à acquérir	totale
Surface à acquérir dans le périmètre de l'opération	110 952 m ²	0 m ²	110 952 m ²
Surface à acquérir extérieure au périmètre de l'opération		0 m ²	
Surface bâtie dans le périmètre de l'opération		0 m ²	
Surface d'acquisition à réaliser (en m²)	110 952 m²	0 m²	110 952 m²

Surface d'acquisition (en m ²) non soumise à la TVA	110 891 m ²
Surface d'acquisition (en m ²) soumise à la TVA	0 m ²

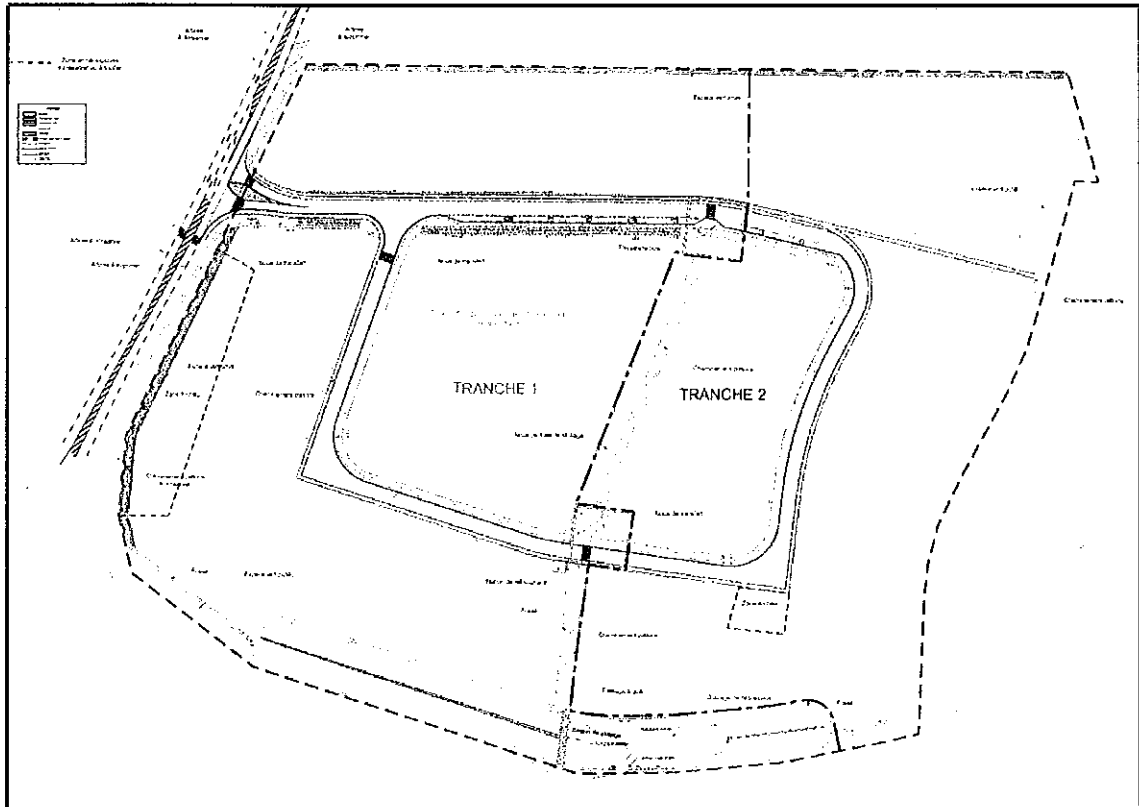
Surface totale de l'opération après réunion de parcelles - Arpentage - D.A. (en m²)

110 952 m²

Cessions

		viabilisée	à viabiliser	totale
Surface totale de l'opération (en m ²)		110 891 m ²	0 m ²	110 891 m ²
	voiries	ouvrages asst (bassins, fossé,...)	autres (EDF, RIS, espaces verts, etc.)	totale
Surface d'espaces publics (en m ²)	13 259 m ²	10 109 m ²		23 368 m ²
	emprise cédée au 31.12.2021	à céder (PV signée - acte de vente à suivre) + Option	à céder,	totale
Surface de cession (en m ² , hors espaces publics)	31 448 m ²	6 978 m ²	48 467 m ²	77 393 m ²
Surface non valorisée à ce stade			9 500 m ²	

4 Plan de composition



NOTE DE CONJONCTURE



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

Date de mise à disposition : 04/10/2022

↳ **Au 31.12.2020** : une cession supplémentaire a eu lieu en 2020 portant sur le début de l'opération

***ENTREPRISE LE JOLIFF – SCI ESPERANCE**

ZI 178	00ha 15a 00ca	ESPERANCE – LE JOLIFF	Acte du 11.06.2020	30 600,00 €TTC
--------	---------------	-----------------------	--------------------	----------------

↳ **Au 31.12.2021** : une cession supplémentaire a eu lieu en 2021 portant ainsi à 5 terrains cédés depuis le début de l'opération

***ENTREPRISE KATZENFORT (TP)**

ZI 179	00ha 40a 17ca	KATZENFORT	Acte du 23.07.2021	81 946,80 €TTC
--------	---------------	------------	--------------------	----------------

↳ **Perspective 2022** :

Deux parcelles sous compromis :

- Parcelle de 3000 m² _ Entreprise GUIEZE :
- Parcelle de 1500 m² _ Entreprise CAKMAK

Pour mémoire : **Des abandons ont été enregistrés sur la base des options ou promesses de vente signées :**

- Entreprise JAFFEUX – Abandon du projet : mail du 16 mars 2020
- Entreprise MEUH en MEUH : Abandon du projet : mail du 3 avril 2020
- Entreprise RMC – M. CHABRIER : Parcelle en façade de 4500 m² - 10 660 € : remboursement acompte versé à la signature de la promesse de vente qui a été résiliée (9 juin 2020).

1.1.3 - Les travaux :

↳ **1^{ère} tranche de travaux VRD – hors finitions**

La viabilisation s'est déroulée de mars à septembre 2018. Entreprise mandataire : COLAS dans le cadre du marché n°2017.812.

Les travaux en question ont consisté aux prestations suivantes :

- Réalisation des terrassements généraux et des accès à la ZAC depuis la RD.
- Pose des infrastructures pour les alimentations HTA, BT, éclairage, Gaz, AEP, assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- Confection du bassin d'orage pour la gestion et régulation des eaux pluviales.
- Pose de la station de refoulement des eaux usées.
- Réalisation des graves bitumes de voirie.

Parallèlement, les concessionnaires de réseaux sont intervenus en vue de la viabilisation des lots dont la configuration est prédéfinie.

↳ **1^{ère} tranche de travaux d'aménagements paysagers :**

Les travaux afférents ont été effectués par IDVERDE dans le cadre du marché n°2017.813. Un délai d'entretien et de garantie de deux années est intégré dans les dispositions dudit marché.

Au 4^{ème} trimestre 2020, des reprises de végétaux ont été réalisées par IDVERDE dans le cadre des dispositions du marché précité. Parallèlement, des plantations complémentaires ont été effectuées au sud du chemin existant sur une emprise appartenant au Conseil Départemental (accord préalable / convention CD-Communauté de Communes) pour valoriser davantage.

↳ **2^{ème} tranche de travaux de VRD – hors finitions**

Suite à la décision de la Communauté de Communes Plaine Limagne en date du 2 juillet 2020, les travaux de réalisation de la 2^{ème} tranche (bouclage complet) ont été engagés. La tranche optionnelle dédiée du marché COLAS précité a été affirmée, en conséquence, en date du 8 juillet 2020 par Assemblia.

Les travaux, achevés le 12 octobre 2020, ont fait l'objet d'une réception (signature PV en date du 30 octobre 2020).

Ces travaux ont permis de desservir le 2^{ème} accès de l'entreprise GCD préalablement à l'ouverture de l'entreprise.

↳ **2^{ème} tranche de travaux d'aménagements paysagers :** différée – programmation des travaux selon avancement de la commercialisation.

Compte tenu de la mise en service des équipements, la remise des ouvrages (dont bassin d'orage / station de refoulement) a été réalisée. A cet effet, en date du 3 mars 2021 a été signé, entre le concessionnaire Assemblia et la Collectivité concédante, un procès-verbal de remise des ouvrages – tranches 1 et 2 relatif aux réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées y compris le poste de refoulement, d'eau potable et génie civil-télécommunications et électriques. A compter du 15 mars 2021, à charge de la Communauté de Communes de procéder, à son tour, à la remise des ouvrages auprès des structures compétentes.

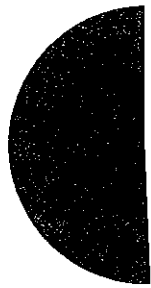
1.2 État d'avancement financier au 31 décembre 2021

OP N° 0479 - Z.A.C. de JULLIAT EST
 Commune d'Aigueperse
 Communauté de Communes Plaine Limagne

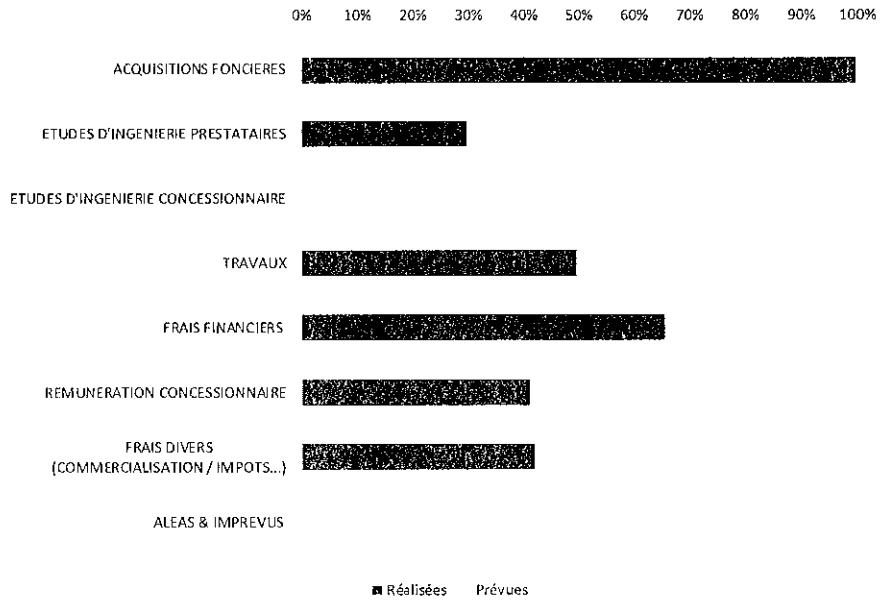
ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021

DÉPENSES en K€		RECETTES en K€	
Libellés	Réalisées	Libellés	Réalisées
ACQUISITIONS FONCIERES	335	SUBVENTIONS	243
ETUDES D'INGENIERIE PRESTATAIRES	2	PARTICIPATIONS	1 060
ETUDES D'INGENIERIE CONCESSIONNAIRE	0		
TRAVAUX	1 072	CONCESSIONS	533
FRAIS FINANCIERS	12	PRODUITS FINANCIERS	0
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	115	PRODUITS DIVERS	0
FRAIS DIVERS (COMMERCIALISATION / IMPOTS...)	57	FONDS DE CONCOURS RECUS	0
ALEAS & IMPREVUS	0		
TOTAL DEPENSES	1 593	TOTAL RECETTES	1 836

LES DÉPENSES

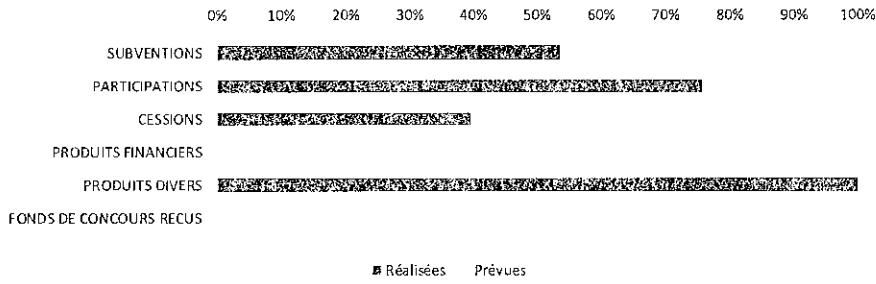


■ Prévues ■ Réalisées

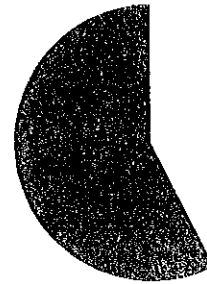


■ Réalisées ■ Prévues

LES RECETTES



■ Réalisées ■ Prévues



■ Prévues ■ Réalisées

2 Perspectives et projections

2.1 Sur les exercices 2022/2023

Les deux prochains exercices vont être consacrés à la poursuite de la commercialisation des terrains de cette opération. Toutes les emprises sont désormais desservies.

Depuis 2019, une démarche a été initiée pour communiquer au mieux sur cette ZAC :

- Travail sur la confection d'un logo dit « développement économique »
- Mise en place d'un panneau commercial sur site à proximité du giratoire
- Réalisation d'une plaquette publicitaire
- Tournage d'un film promotionnel
- Totem d'entrée de ZAC
- Parution article dans la presse locale

Un nouveau plan d'actions complémentaires va être élaboré par Assemblia pour conforter cette démarche et mettre en avant les atouts de ce secteur économique via les réseaux sociaux et le crieur public.

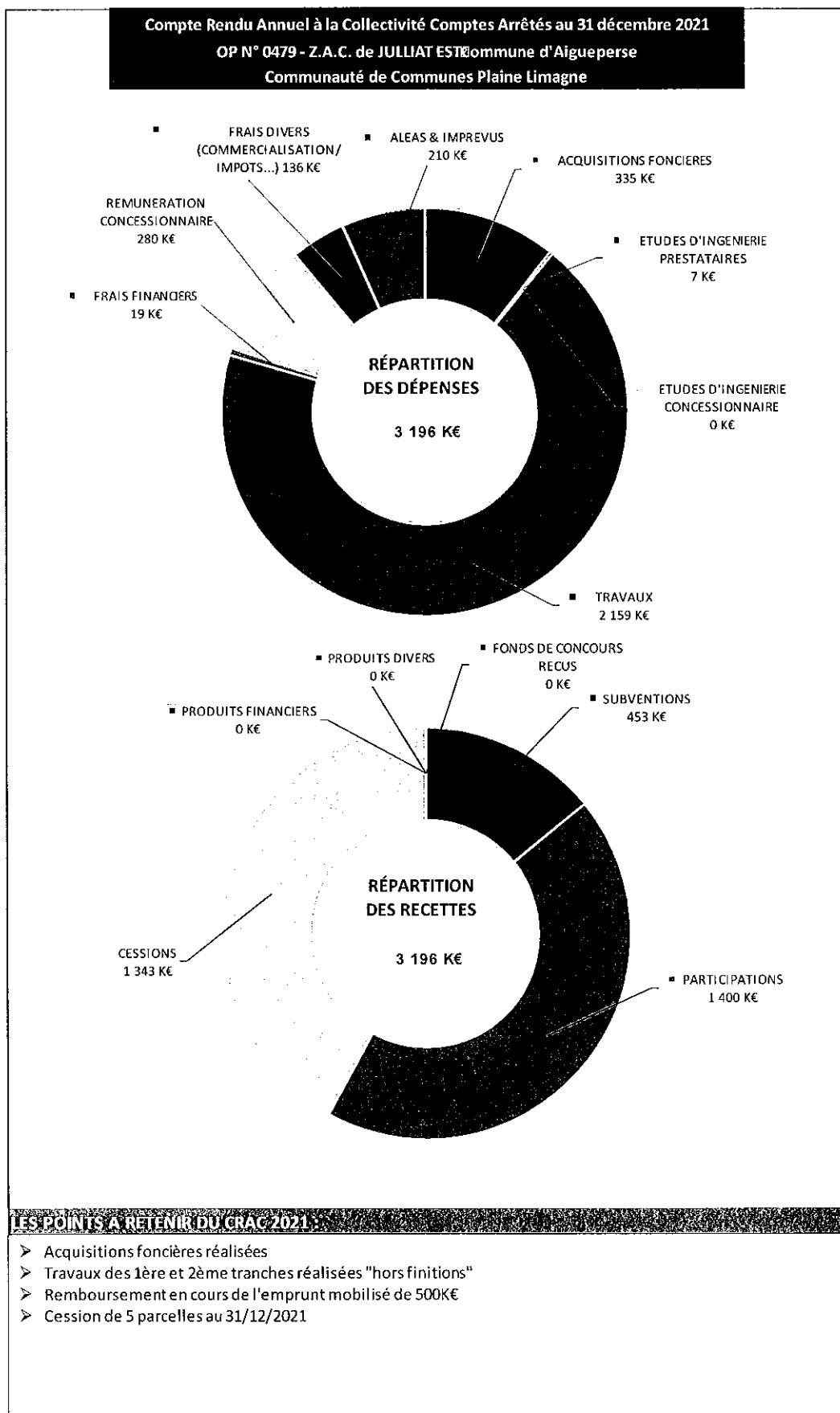
2.2 Bilan financier prévisionnel en fin d'opération

2.2.1 Bilan actualisé au 31/12/2021

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	en K€	Libellés	en K€
ACQUISITIONS FONCIERES	335	SUBVENTIONS	453
ETUDES D'INGENIERIE PRESTATAIRES	7	PARTICIPATIONS	1 400
ETUDES D'INGENIERIE CONCESSIONNAIRE	0		
TRAVAUX	2 159	CESSIONS	1 343
FRAIS FINANCIERS	19	PRODUITS FINANCIERS	0
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	280	PRODUITS DIVERS	0
FRAIS DIVERS (COMMERCIALISATION / IMPOTS...)	136	FONDS DE CONCOURS RECUS	0
MARGE OPERATION	50		
ALEAS & IMPREVUS	210		
TOTAL DEPENSES	3 196	TOTAL RECETTES	3 196

2.2.2 Synthèse et répartition des postes



Écart entre les deux derniers bilans

DÉPENSES (en K€)				
Libellés	CRAC 2020	CRAC 2021	Ecart	Commentaires
ACQUISITIONS FONCIERES	335	335	0	Conforme
ETUDES D'INGENIERIE PRESTATAIRES	7	7	1	Conforme
ETUDES D'INGENIERIE CONCESSIONNAI	0	0	0	Conforme
TRAVAUX	2 160	2 159	-1	Conforme
FRAIS FINANCIERS	19	19	0	Conforme
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	280	280	0	Conforme
FRAIS DIVERS (COMMERCIALISATION / IMPOTS...)	145	136	-9	Réajustement à la baisse
MARGE OPERATION	30	50	20	Réajustement à la hausse suite baisse alés et frais divers
ALEAS IMPREVUS	220	210	-10	Aléas & imprévu réajusté à la baisse
TOTAL DEPENSES	3 196	3 196	0	

RECETTES (en K€)				
Libellés	CRAC 2020	CRAC 2021	Ecart	Commentaires
SUBVENTIONS	453	453	0	Conforme
PARTICIPATIONS	1 400	1 400	0	Conforme
CESSIONS	1 343	1 343	0	Conforme
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	Conforme
PRODUITS DIVERS	0	0	0	Conforme
FONDS DE CONCOURS RECUS	0	0	0	Conforme
TOTAL RECETTES	3 196	3 196	0	

3 Points de vigilance

3.1 Des objectifs de commercialisation à confirmer

Comme évoqué avec les représentants de la Communauté de Communes, le bilan de la commercialisation reste « mitigé » à ce jour : quelques abandons ainsi que des désistements ont été précédemment recensés.

Ont été enregistrées 2 ventes en 2019, 1 en 2020, et une dernière à l'été 2021. Deux nouvelles ventes (1500 et 3000 m²) devraient se réaliser au second semestre 2022. Une option reste active (faisabilité du projet à confirmer par le porteur de projet_ OLKARO) sur une emprise de 2 478 m².

Le questionnement porte sur la « captation » des entreprises locales dont l'intérêt manifesté initialement n'a pas été concrétisé complètement. Toutefois, les constructions en cours et la rareté foncière à l'échelle de la Métropole et ses alentours devraient induire une dynamique à exploiter. Lors de la présentation des terrains disponibles, la ZAC du Juilliat Et est systématiquement proposée aux porteurs de projets par assemblia. Trois contacts ont été récemment comptabilisés. Les candidatures seront présentées aux représentants de la Collectivité si l'intérêt des entreprises pour la ZAC de Juilliat Est se confirme.

Comme évoqué dans le CRAC précédent, la gestion des options / promesses de vente sera effectuée dans le respect d'un délai contractuel afin que l'immobilisation de foncier afférente ne soit préjudiciable pour attirer de nouveaux clients.

Pour mémoire, la politique tarifaire approuvée est :

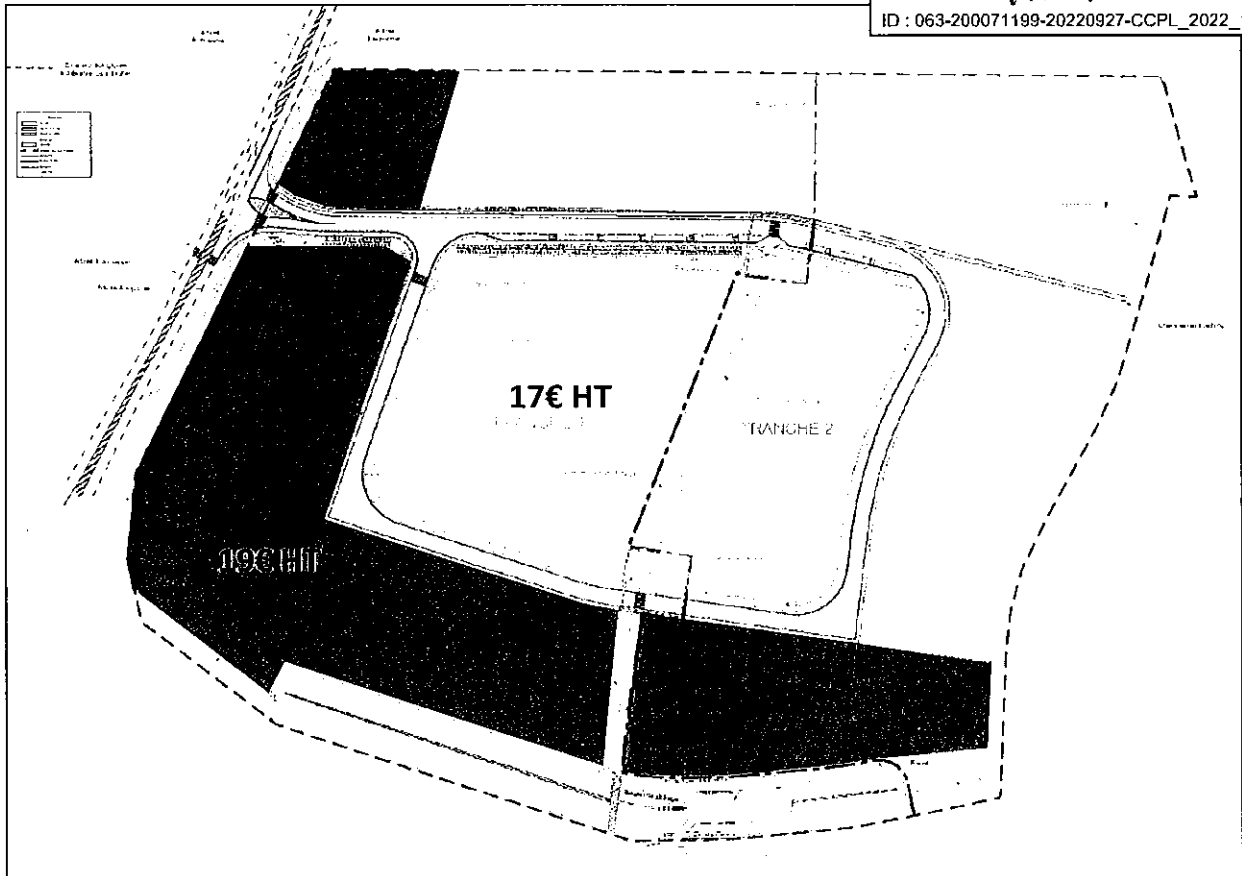
- Un tarif de 19 € HT pour les parcelles les plus attractives situées en façade de la RD 2019 et RD 2009
- Un tarif de 17 € HT pour le reste du foncier.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

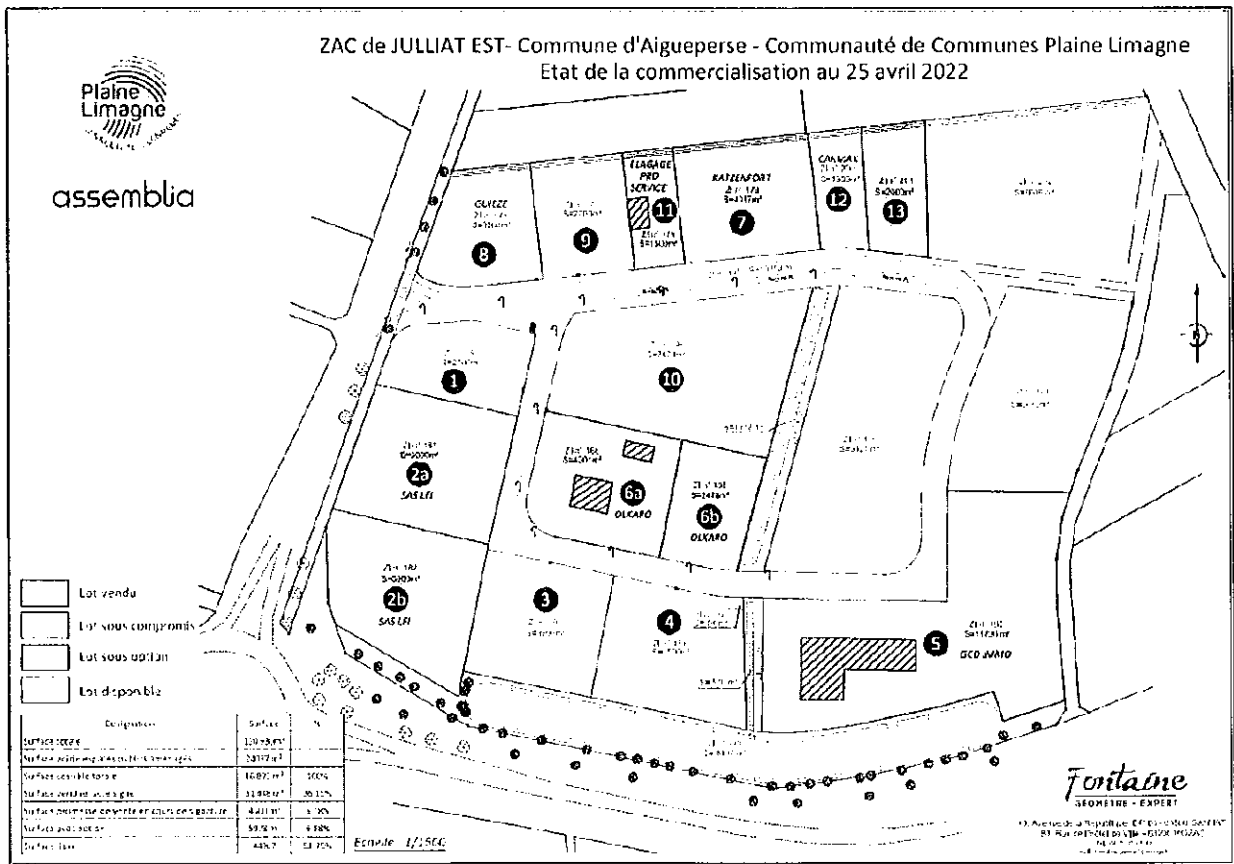
Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE



↳ Plan de Commercialisation – mis à jour avril 2022



3.2 Les subventions

- ↳ Montants attribués sur la base d'une assiette éligible (base de calcul des subventions) : 453 045 € répartis comme suit :
- CD 03 (au titre du CTDD) : 203 045 € alloués dont 101 522 € versés le 20 décembre 2019
 - Région : 250 000 € attribués dont 141 511 € perçus en 20 décembre 2019

Le versement du solde respectif par les cofinanceurs (soit CD 03 = 101 523 € et CR = 108 489 €) interviendra lors de la justification du montant de l'assiette éligible définie par ses derniers au moment de l'instruction des dossiers de subvention (stade AVP _ avant « appel d'offres travaux »). La Collectivité se charge de saisir le CD 03 & la Région notamment sur la durée (nécessité de proroger) de validité des aides financières, l'assiette (demande d'adaptation des périmètres entre les phases) à prendre en compte et les modalités de versement du solde (acomptes intermédiaires). Dans ce contexte et au regard des montants des marchés de travaux (après appel d'offres), il convient d'avoir une approche prudentielle. L'obtention de ces recettes passe par une réponse favorable des cofinanceurs aux requêtes précitées.

Le 24 septembre 2021, Le conseil Départemental a décidé d'accorder à la communauté de communes Plaine Limagne une prorogation du délai d'achèvement des travaux d'extension de la zone jusqu'au 4 juin 2023.

Rappel : Dans le CRAC au 31.12.2018, un montant supérieur de subventions pressenties avait été fléché à hauteur de 560 K€ au total. Au stade de l'approbation du CRAC suivant (soit au 31.12.2019), ce montant avait été ajusté au regard des montants attribués par le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE

PLAN DE TRÉSORERIE & TABLEAU DÉTAIL





PATRICK EUZET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-20007199-20220827-COPL_2022_119-0E

PLAN de TRESORERIE (montant)

	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.	2022	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim.	4ème Trim.	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Totaux BILAN
A NOUVEAU																
Surface totale de l'exploitant après le sans TVA	528	506	502	470				390	583	604	694	751	640	280		
ACQUISITIONS FONCIERES Collectivités Non Taxables																
ACQUISITIONS FONCIERES Collectivités Taxables	329															329
ACQUISITIONS FONCIERES Propriétés Non Taxables	1															1
ACQUISITIONS FONCIERES Propriétés Non Taxables	5															5
REMANIEMENT SUR ACCORDS JURIS PRUDENTS	2			5												7
ETUDES TIERS																
ETUDES SOCIE																
TRAVAUX	1 072	4		15	19			80	80	100	120	20	203	200		1 904
TRAVAUX NON TAXABLES				25	25			60	60		100		70			255
FRANS FINANCIERS SUR COURT TERME	0															0
FRANS FINANCIERS SUR LONG TERME																
FRANS FINANCIERS SUR EMPRUNT MOBILISÉ	12		3		3			2	1	1						19
REMANIEMENT SUR EMPRUNTS MENSUELS	115	23		23	23			23	23	23	23	23	23	23		276
REMANIEMENT DE COMMERCIALISATION																
REMANIEMENT DE COMMERCIALISATION D'ORDRE PUBLIC (PROMESSE DE VENTE)																
FRANS DIVERS ET IMPOTS NON TAXABLES	90		5	5	10			5	5	10	6	6	5	1		81
FRANS DIVERS ET IMPOTS NON TAXABLES	27			6	6			6	6	6	4	3	2	2		55
REMANIEMENT DE LIQUIDATION																4
FRANS DIVERS - CONCOURS RECUS				35	35			35	35	35	35	35	35	35		210
TOTAL DEPENSES HT	1 893	23	4	92	126	23	147	218	174	188	187	429	230	230	3 146	
SUBVENTIONS	243							20	54	82	54					453
SUBVENTIONS EUROPEENNES																
PARTICIPATIONS Taxables	1 060						340									1 400
PARTICIPATIONS Non Taxables																
AIDE COLLECTIVE sur CESSIONS																
CESSIONS Taxables (Taux Normal)	533		57	26	83			51	86	137	191	77	68			1 363
CESSIONS Taxables TVA sur Marge (Taux Normal)																
CESSIONS Taxables (Taux Réduit)																
CESSIONS Taxables TVA sur Marge (Taux Réduit)																
CESSIONS Non Taxables																
PRODUITS FINANCIERS	0															0
PRODUITS DIVERS																
FONDS DE CONCOURS RECUS			57	26	83			340	71	140	337	245	71	68		3 196
TOTAL RECETTES HT	1 893			26	83		340	71	140	337	245	71	68			
AVANCES RECUES COLLECTIVITES																
REMBOURSEMENT AVANCES COLLECTIVITES																
EMPRUNT MOBILISE	286															286
REMOUESSEMENTS EMPRUNT MOBILISE			71		71			71	71	143	71					286
ACOMPTES PERCUS SUR CESSIONS																
REMOUESSEMENTS DES ACOMPTES																
RECETTES A ENCAISSER																
DEPENSES A REGLER AUTRES																
DEPENSES A REGLER AUTRES																
AVANCES SUR MARCHES (AUTRES)																
TVA SUR DEPENSES	226	1	1	5	7			17	1	18	22	25	5	60	40	402
TVA SUR RECETTES	319	11	11	5	17			69	10	95	51	38	15	14		549
TVA SUR MARGE TAUX REDUIT																
MOUVEMENTS DE TVA	0	0	1	-10	0			-68	7	-16	-29	-13	-10	-46	40	
REBOUESSEMENT CREDIT TVA FIN D'OP		0	1		1			7						46	40	
TRESORERIE REELLE - SOLDE PERIODE		-23	-5	-12	-66			-408	-154	37	119	60	-101	-406	-270	
TRESORERIE CORRIGEE - SOLDE CUMULE	520,30291	506	502	479	413	413	390	790	583	604	694	751	640	280	50	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE

ANNEXES



1 Fiscalité applicable

La fiscalité de l'opération se réalise ainsi :

- ✦ Cette opération fait l'objet d'un droit à récupération de la TVA de 100 % tout au long de l'année
- ✦ La déclaration de TVA est mensuelle
- ✦ Le plan de trésorerie tient compte du taux de TVA à 20% (taux en vigueur lors de l'établissement du CRACL)
- ✦ La fiscalité liée à la cession d'un terrain à bâtir s'appuie sur les dernières doctrines en la matière. Ainsi, les ventes pourront être conclues en TVA sur la marge dès lors que :
 - L'acquisition du bien n'a pas ouvert droit à déduction de TVA,
 - Le bien n'a pas changé d'identité juridique entre son acquisition et sa revente

2 État des participations perçues de la collectivité

PARTICIPATIONS					
Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	
	<u>Convention de concession du 20/12/2016, Art 18.1 - Annexe 7 - Participation affectée au financement des équipements publics</u>				
09/08/2017	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE	FACTURE 2017-134	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €
02/10/2017	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE	FACTURE 2017-160	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €
13/06/2018	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE	FACTURE 2018-082	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €
12/06/2019	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE	FACTURE 2019-068	160 000,00 €	32 000,00 €	192 000,00 €
	TOTAL		1 060 000,00 €	212 000,00 €	1 272 000,00 €

3 Etat des subventions perçues par l'opération

SUBVENTIONS					
Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	
20/12/2019	<u>Programme Développement Economique des Territoires - Commission permanente du 30/11/2017 - Alloué 250 000 €</u> LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Acompte 1	141 511,00 €	- €	141 511,00 €
20/12/2019	<u>Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) - Commission permanente du 27/11/2017 - Alloué 203 045 €</u> LE DÉPARTEMENT PUY-DE-DÔME	Acompte 1	101 522,00 €	- €	101 522,00 €
	TOTAL		243 033,00 €	- €	243 033,00 €

4 État des acquisitions

ACQUISITION FONCIERE					
Section	N°	Surface	Nom	ACTE	Montant HT
ZI	89-91-96-98-100	11ha 09a 52ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE	18.09.18	329 306,43 €
					329 306,43 €

5 Etat des cessions

Section	N°	Surface	SP	Lot	Nom	ACTE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
ZI	186	4 201 m ²		phase 1 arrière	SCI OLKARO (IRRMANN)	15.10.18	69 417,00 €	13 883,40 €	83 300,40 €
ZI	181-182	10 000 m ²		phase 1 façade	SAS LFI LA FONCIERE INDUSTRIELLE	30.10.19	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €
ZI	192	11 730 m ²	65a 00ca	phase 2 façade	GCD IMMO	27.12.19	190 000,00 €	38 000,00 €	228 000,00 €
ZI	0178	1 500 m ²		phase 1 arrière	SCI ESPERANCE	11.06.20	25 500,00 €	5 100,00 €	30 600,00 €
ZI	179	4 017 m ²		phase 1 arrière	SCI RIJ2K (M. KATZENFORT Mme FRERE)	23.07.21	68 289,00 €	13 657,80 €	81 946,80 €
Total		3ha 14a 48ca				Total	533 206,00 €	106 641,20 €	639 847,20 €

6 Modalités de financement

TOTAL EMPRUNTS EXISTANTS			
Échéances	Intérêts	Amortissement	Total
1er T. 2022	0,00	0,00	0,00
2ème T. 2022	0,00	0,00	0,00
3ème T. 2022	2 571,43	71 428,57	74 000,00
4ème T. 2022	0,00	0,00	0,00
1er T. 2023	0,00	0,00	0,00
2ème T. 2023	0,00	0,00	0,00
3ème T. 2023	1 928,57	71 428,57	73 357,14
4ème T. 2023	0,00	0,00	0,00
Année 2024	1 285,71	71 428,57	72 714,28
Année 2025	642,86	71 428,58	72 071,44
TOTAL	6 428,57	285 714,29	292 142,86